

## Résumé de l'audience du 22 juin 2022

Le mercredi 08 juin 2022, s'est poursuivi dans la salle d'audience de la Cour pénale spéciale (CPS) le procès dans l'affaire le Ministère Public contre les sieurs Issa SALLET Adoum (alias Bozizé), Yaouba Ousman et Mahamat Tahir poursuivis pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. L'ordre du jour s'est focalisé sur la lecture des dépositions de deux témoins protégés, l'examen de la personnalité des accusés et la programmation des dates des plaidoiries des avocats et du réquisitoire du ministère public.

Le Président de la section d'Assises à d'emblée fait la lecture de la déposition des deux témoins absents de la salle qui n'ont pas pu effectuer le déplacement pour des raisons logistiques. Ces dépositions rejoignent en grande partie les témoignages de tous ceux qui se sont présentés à la barre pour relater les événements de Koudjili et de Lemouna.

La Cour s'est ensuite appesantie sur l'examen de personnalité des accusés. Tous les trois accusés ne sont pas allés à l'école si ce n'est Mahamat TAHIR qui a été pendant trois (3) ans à l'école coranique. Si Issa SALLET Adoum (Alias Bozize) et YAOUBA Ousman ont rejoint les 3 R à la suite des antagonismes Seleka et Antibalaka, Mahamat TAHIR a quant à lui démissionné de la Seleka pour intégrer les 3 R à cause d'une mésentente avec sa hiérarchie. Tous les trois qui vivent maritalement ont des enfants. Cependant, YAOUBA Ousman a perdu sa famille durant les conflits entre anti-balaka et Seleka.

Le parquet tout en s'inclinant devant la mémoire de la famille de YAOUBA Ousman, a dénoncé le manque de pardon, la haine et l'esprit de vengeance qui ont prévalu son intégration dans les 3R. Mahamat Tahir selon le parquet aurait pu abandonner la rébellion quand il a quitté la Seleka mais il en a fait un métier tandis que Issa SALLET Adoum (alias Bozize) formé par l'armée régulière tchadienne et qui se dit centrafricain ne peut pas tuer aussi froidement ses frères et de surcroît sa nationalité est douteuse car tout centrafricain parle sango tandis que lui n'en parle pas.

Pour la partie civile l'analphabétisme ne peut justifier de violations aussi graves des droits humains par les accusés. De surcroît s'ils affirment qu'ils ne sont pas payés, pourquoi ont-ils acceptés de rester dans le mouvement alors qu'ils ont des familles à prendre en charge. Sommes toutes, en dehors des arguments avancées, ils sont animés d'esprit de vengeance, de violence et du gain facile.

L'avocat de ISSA SALLET Adoum (alias Bozize) a évoqué le caractère "ermite" des peulhs qui vivent retirer en brousse ce qui ne lui a pas faciliter l'apprentissage du Sango.

Le président de la séance a annoncé la suspension d'audience de ce jour à 16h30 mn en mettant un terme au débats contradictoire et annonce le calendrier des plaidoiries finales qui commenceront à la reprise des audiences, le lundi 08 août 2022.